



PROCES VERBAL DE SEANCE

◆◆◆
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le trente juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Marcel Clermont

PRESENTS Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, ELHAMMOUMI, GARCIA, SUC, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, MARC, EVEN, RANCHET, DASSENOY, MAZAUDIER, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL.

PROCURATIONS M. AITA procuration à M. TOUNTEVICH,
M. ABELLA procuration à Mme VITRICE.

ABSENTS /

SECRETAIRE Mme GARCIA

ORDRE DU JOUR

Affaires générales :

- 1- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal/ complément,
- 2- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
- 3- Election des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales,
- 4- Election de délégués du Conseil Municipal au sein de syndicats,
- 5- Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein d'organismes extérieurs,
- 6- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs,
- 7- Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales,
- 8- Demande de renouvellement d'un agrément pour les services civiques,

Finances et fiscalité locales :

- 9- Vote du compte administratif 2019,
- 10- Approbation du compte de gestion 2019,
- 11- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020,
- 12- Indemnités et autorisation de poursuites au Trésorier de la commune,
- 13- Détermination des tarifs pour la restauration scolaire /Année 2020/2021.

Personnel communal :

- 14- Modification du tableau des emplois,
- 15- Convention de rupture conventionnelle.
- 16- Prime exceptionnelle COVID-19.

- Informations au conseil municipal.

- Questions diverses.

Date de la convocation : 24 juin 2020	Date d'affichage : 07 juillet 2020
Nombre de membres du conseil municipal: 29	Transmission en sous-préfecture : 07/07/2020
En exercice : 29	Présents : 27 + 02 procurations
	Votants : 29

La réunion a débuté à 20 heures 30 en présence d'un public restreint compte tenu des circonstances sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19.

M. le Maire annonce :

- la démission de Mme Christiane Couret de son mandat de conseillère municipale en date du 04 juin 2020, remplacée par M. Michel ABELLA, le candidat suivant sur la liste Fontenilles ensemble,
- la démission de M. Philippe Pigatto de son mandat de conseiller municipal en date du 18 juin 2020, remplacé par Mme Prescilla SANDOVAL, la candidate suivante sur la liste Fontenilles ensemble.

M. le Maire procède à l'appel nominal, constate que le quorum est atteint et annonce les procurations. Il propose au Conseil Municipal de désigner Mme Garcia en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Monsieur le Maire soumet au vote le **procès-verbal de la séance du 26 mai 2020**.

Résultat du vote :

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le Maire débute l'ordre du jour.

1- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal/ complément,

M. le Maire expose que lors de sa dernière réunion, le Conseil municipal avait décidé de confier, pour la durée du mandat, certaines délégations au Maire. Suite à une observation de la Sous-Préfecture, il convient de compléter cette délibération en précisant que certaines compétences sont exercées « de façon illimitée » :

2° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées de façon illimitée;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code de façon illimitée;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux de façon illimitée ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et de façon illimitée, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, de façon illimitée ;

26° De demander à tout organisme financeur, de façon illimitée, l'attribution de subventions ;

27° De procéder, de façon illimitée, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

2- Election des membres de la CAO Commission d'Appel d'Offres :

M. le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales, d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés. Le nombre de membres de la C.A.O. est fixé à l'article 22-I du Code des Marchés Publics en fonction de la taille de la collectivité. Pour les communes de plus de 3 500 habitants, elle se compose de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants. Le Maire est président de droit.

Un appel à candidature a été effectué auprès de toutes les listes, 3 listes ont été déposées.

Liste Fontenilles au cœur :

Titulaires : David Marc, Fabrice Meyer, Nicolas Panaville, Philippe Dagues-bie, Marc Loubeau.

Suppléants : Gilbert Aïta, Nadine Fierlej, Séverine Dassenoy, Gérard Gomes, Mohammed El Hammoumi.

Liste Fontenilles Ensemble :

Titulaires : Fabienne Vitrice

Suppléants : Lucien Dolagbenu

Liste Fontenilles Le renouveau pour tous :

Titulaires : Thérèse Monfraix

Pas de suppléants.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. M. le Maire propose un vote à main levée. L'attribution des sièges de titulaires et de suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

→Annonce des résultats :

Fontenilles au cœur : 22 voix : les 4 premiers de la liste des titulaires sont élus ainsi que les 4 premiers de la liste des suppléants.

Fontenilles ensemble : 5 voix : le 1^{er} de la liste des titulaires est élu ainsi que le 1^{er} suppléant.

Fontenilles Le renouveau pour tous : 2 voix : pas de siège.

La Commission d'Appel d'Offres est composée de David Marc, Fabrice Meyer, Nicolas Panaville, Philippe Dagues-bie, Fabienne Vitrice en tant que membres titulaires, et de Gilbert Aïta, Nadine Fierlej, Séverine Dassenoy, Gérard Gomes, Lucien Dolagbenu en tant que membres suppléants.

M. le maire propose au groupe Fontenilles Ensemble de prendre la Vice-Présidence si Mme Vitrice est favorable.

Mme Vitrice accepte.

3- Election des membres du conseil d'administration du CCAS :

M. le Maire explique que suite à la démission de Mme Couret de son poste de conseillère municipale et membre du conseil d'administration du CCAS, le conseil municipal doit procéder à nouveau à l'élection des huit administrateurs du conseil d'administration du CCAS élus au sein des membres du conseil municipal.

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, la désignation se fait au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste.

Liste Fontenilles au cœur :

1-Claudie PADRA

2-Betty EVEN

3-Jeanne Marie RECH

4-Françoise PEGUES

5-Jocelyne TRIAES

6-Mohammed EL HAMMOUMI

7-Fabrice MEYER

8-Guillaume SUC

Liste Fontenilles ensemble :

1-Annie DEGEILH

2-Prescilla SANDOVAL

Annnonce des résultats :

Pour la liste Fontenilles au cœur menée par Mme Padra : 22 voix

Pour la liste Fontenilles ensemble menée par Mme Degeilh : 5 voix

Votes blancs : 2

→ Les 8 candidats élus pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sont :

- 1-Claudie PADRA
- 2-Betty EVEN
- 3-Jeanne Marie RECH
- 4-Françoise PEGUES
- 5-Jocelyne TRIAES
- 6-Mohammed EL HAMMOUMI
- 7-Annie DEGEILH
- 8-Prescilla SANDOVAL

M. le Maire informe que les huit membres nommés du conseil d'administration du CCAS sont les suivants :

- Anne LAMBLLOT, en qualité de représentante des associations familiales, sur proposition de l'UDAF,
- Christian BARBIER, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.
- Anne-Marie RICHARD, en qualité de représentante des associations de personnes âgées,
- Marie-Claire BOITEUX, en qualité de représentante des associations de personnes handicapées,
- Jonathan COMBLET, en qualité de représentant des jeunes,
- Nicole LAPLAZE,
- Jacqueline BURALI,
- Jonathan PERRIN.

Il déclare le Conseil d'administration complet et précise que la prochaine réunion est fixée au 09 juillet.

4- Election de délégués du Conseil Municipal au sein de syndicats :

M. le Maire indique que le Conseil Municipal va procéder à l'élection à la majorité absolue de délégués de la commune au sein des syndicats mixtes auxquels adhère la commune.

L'assemblée décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletins secrets mais à main levée comme le permet la loi du 22 juin 2020. Le Maire indique que le vote a lieu au scrutin uninominal.

- Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch SIECT:

Election d'1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant.

Fabrice MEYER élu à la majorité délégué titulaire au SIECT

Nadine FIERLEJ élue à la majorité déléguée suppléante au SIECT

- Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne :

Élection de 2 délégués.

Sont candidats : Michel ABELLA, David MARC, Nicolas PANAVILLE

A la majorité, D. Marc et N. Panaville sont élus délégués au SDEHG,

- Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement Réseau 31 :

Election de 3 délégués.

Sont candidats : Betty EVEN, Nadine FIERLEJ, Thérèse MONFRAIX, Claude RANCHET, Fabienne VITRICE.

N. Fierlej, B. Even, C. Ranchet sont élues à la majorité déléguées au syndicat Réseau 31.

- Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement :

Election d'1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant.

Sont candidats comme délégués titulaires : Michel ABELLA, Nadine FIERLEJ

N. Fierlej est élue à la majorité déléguée titulaire à HGE

Sont candidats comme délégués suppléants : Michel ABELLA, David MARC

D. Marc est élu à la majorité délégué suppléant à HGE.

5- Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein d'organismes extérieurs :

M. le Maire propose de désigner les représentants de la commune au sein des organismes suivants :

- Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.) :

Mme RECH et Mme DEGEILH se sont portées candidates comme titulaires :

Jeanne-Marie RECH est désignée à la majorité.

Mme Françoise PEGUES et Mme DEGEILH sont candidates comme délégués suppléantes :

Françoise PEGUES est désignée à la majorité.

- Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) :

Betty EVEN est désignée à l'unanimité

- Conseil d'Administration du Collège de Fontenilles :

Jessy TARDIEU et Mohammed EL HAMMOUMI sont désignés à la majorité.

6- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

Suite aux élections du 15 mars 2020, il convient donc de renouveler les commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs. En se référant aux critères fixés par l'article 1650 du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal, doit proposer huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants sur la liste des contribuables de la commune, en nombre double. Le centre des impôts sélectionnera les commissaires dans cette liste.

Titulaires :

Suppléants :

Gérard GAUTIE	Patrick KIRCHNER
Philippe PIGATTO	Marie-Bernard SOUM
Christian GAILLARD	Claude RANCHET
Fabrice MEYER	Philippe DAGUES BIE
François AMOUROUX	Michèle CENSI
Jocelyne TRIAES	Jean-François LAVEAU
Philippe PELISSIER	Françoise MARTORELLO
Michel CUSIN	Ermelin BOSELLI
Philippe MIOLANO	Robert BRUNET
Patrice PECHAUD	Jean MOUTET
Jean-Pierre BURALI	Christophe DESCHAMPS
Daniel THOULOUSE	Jean-Claude DUPRAT
Dominique SERRES	Gérard GOMES
Christian LAFFORGUE	Jean-Marc BRUYERE
Georges BREDA	Antoine GONZALEZ
Marc LOUBEAU	Michel KUDERA

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

7- Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales :

La loi n° 2016-1048 du 01/08/1616 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a réformé intégralement les modalités de gestion des listes électorales et créé un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE. Elle transfère aux maires la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Leurs décisions sont contrôlées a posteriori par une commission de contrôle. Les membres de cette commission sont désignés par le Maire après avoir fait un appel à candidature, à savoir 3 membres de l'équipe majoritaire et 2 pour l'équipe minoritaire (1 pour chaque liste), et autant de suppléants. M. le Maire fait appel à candidature :

- Pour la liste Fontenilles au cœur :

Titulaires : Fabrice Meyer, Gérard Gomes, Françoise Pegues. Suppléants : Gilbert Aïta, Jessy Leroux, Anne Mazaudier

-Pour la liste Fontenilles Ensemble : Titulaire : Lucien Dolagbenu, pas de suppléant.

-Pour la liste Fontenilles le renouveau : Titulaire : Thérèse Monfraix, Suppléant : Pascal Chong Kee.

8- Engagement dans le dispositif de service civique/Renouvellement d'agrément :

M le Maire rappelle que le service civique permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de s'engager volontairement dans une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée, notamment au sein d'une collectivité territoriale. La délibération du 06/06/17 lançait la mise en œuvre du dispositif au sein de la commune, et a donné lieu à un agrément daté du 20/09/17, valable 3 ans. La continuité de déploiement du dispositif nécessite l'obtention du renouvellement de cet agrément auprès de l'Agence du service civique.

Le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer une demande de renouvellement d'agrément auprès de l'Agence du service civique et à signer les contrats d'engagement avec les jeunes volontaires.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

M. Dolagbenu demande quelles missions seront confiées aux jeunes.

M. le Maire précise qu'il ne s'agit que de renouveler l'agrément, aucun appel à candidature n'est encore lancé.

Mme VITRICE demande si cela concernera les postes de gestionnaires de BCD dans les écoles.

M. le Maire indique que les missions devront être définies.

9- Vote du compte administratif 2019 :

M le Maire rappelle que chaque élu a été destinataire du CA 2019 qui constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice 2019 et retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année écoulée, établi par Mme Vitrice qui devra donc sortir au moment du vote. Le Maire propose à l'assemblée de voter par section.

Il donne la parole à M. MEYER, Conseiller délégué aux finances qui énonce les résultats :

REALISATIONS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
TOTAL DEPENSES	4 724 245,70 €	2 398 538,10 €	
TOTAL RECETTES	5 426 843,46 €	1 789 453,35€	
RESULTAT de L'EXERCICE 2019	702 597,76 €	609 084,75 €	
RESULTAT ANTERIEUR 2018	809 065,75 €	446 594,95 €	
RESULTAT CUMULE	1 511 663,51 €	162 489,80 €	
Résultat global de clôture Budget Principal		1 349 173,71 €	
Reste à réaliser – report de crédits		41 884,54 €	
Résultat global de clôture 2019 cumulé		1 511 663,51 €	204 374,34 €

Mme VITRICE souligne la bonne gestion de l'équipe sortante.

M. le Maire affirme que si ce résultat est comparé au résultat d'une commune de même strate, il n'est pas si positif que l'on pourrait le penser.

VOTE :

Pour la section de Fonctionnement :

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Pour la section d'Investissement :

VOTE	POUR	27
	CONTRE	01 : T. Monfraix
	Abstentions	01 : P.Chong Kee

10- Approbation du compte de gestion 2019 :

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte de gestion concernant l'année 2019, dressé par le comptable public pour le budget principal. Il est établi à la clôture de l'exercice et retrace les écritures comptables passées pour l'année, qui doivent correspondre avec celles du compte administratif. Le Compte de Gestion est conforme au Compte administratif.

VOTE	POUR	27
	CONTRE	01 : T. Monfraix
	Abstentions	01 : P.Chong Kee

11- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 :

M. le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur le taux des taxes directes locales pour l'année 2020 avant le 3 juillet 2020. Il propose de revoir à la baisse les taux d'imposition tout en maintenant le produit de la fiscalité de 2019. Il précise que le taux de la taxe d'habitation de 2019 ne peut être modifié en 2020.

	Taux 2019	Propositions de taux pour 2020
Taxe d'Habitation	16,88 %	16,88 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	23,95 %	23,59 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	123,14 %	121,30 %

M. MEYER, conseiller délégué aux finances, explique que le manque à gagner est de 18 000 € mais la hausse des bases fiscales permettra un gain de 25 000 €.

Mme VITRICE demande combien cela représente pour un ménage.

M. le Maire explique que le but est de réduire l'impact de la hausse des bases d'imposition.

VOTE		
	POUR	27
	CONTRE	00
	Abstentions	02 T.Monfraix, P.Chong kee

12- Indemnités et autorisation de poursuites au Trésorier de la commune

Point annulé en raison de la nouvelle réglementation sur le versement des indemnités.

13- Détermination des tarifs de la restauration scolaire Année 2020/2021 :

M. le Maire expose que comme tous les ans, il y a lieu de déterminer les nouveaux tarifs qui seront appliqués à partir de la rentrée 2020/2021 pour la restauration scolaire.

M. le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs cette année :

TARIFS	Restauration scolaire : Tarif repas Enfant / Personnel communal	Restauration scolaire : Enseignants/Stagiaires/Extérieurs
Nouveau	3.12 €	6.05 €

Mme Sandoval demande s'il est envisagé de prendre en compte le quotient familial et de fixer une tarification modulée.

M. le Maire précise que les éléments ont été demandés auprès de la CAF31, mais le délai était trop court pour le mettre en place à cette rentrée scolaire. Toutefois, les tarifs augmentaient jusqu'alors chaque année, ils n'augmenteront pas l'année prochaine.

Mme Vitrice demande si des tarifs différenciés seront instaurés.

M. El Hammoui, Adjoint à l'Education Enfance-Jeunesse, explique que le projet est à l'étude, un diagnostic doit être réalisé avant de le mettre en application.

VOTE		
	POUR	26
	CONTRE	00
	Abstentions	03 F.VITRICE, L.DOLAGBENU, M.ABELLA,

M. le Maire précise qu'une consultation vient d'être lancée pour le marché de la restauration scolaire 2020/2021 avec des options pour un repas composé de 5 éléments et plus de bio.

Personnel communal :

14- Modification du tableau des emplois :

M le Maire propose de modifier le tableau des emplois afin de créer les emplois suivants au 1^{er} juillet 2020 :

ATSEM principal à temps incomplet (30h hebdomadaires).

Rédacteur à temps complet (35 heures)

VOTE		
	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Mme Monfraix demande si c'est suite à la réussite à un concours et pour quel service.

M. le Maire répond que cela fait effectivement suite à la réussite à des concours, pour le service RH et pour l'école la fontaine.

15- Convention de rupture conventionnelle :

M le Maire rappelle que la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique instaure la rupture conventionnelle pour les contractuels en CDI et, à partir du 1^{er} janvier 2020, son expérimentation jusqu'au 31 décembre 2025 pour les fonctionnaires titulaires. Ce point a été porté à l'ordre du jour suite à la demande d'agents de la commune de versement d'indemnités prenant en compte leur ancienneté.

En conséquence, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer la procédure de rupture conventionnelle et de l'autoriser à fixer les modalités de rupture conventionnelle et à signer les conventions.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

16- Prime exceptionnelle COVID-19 :

Un décret publié le 15 mai dernier précise les modalités d'attribution de la prime que les collectivités territoriales peuvent attribuer aux agents mobilisés durant l'épidémie de COVID-19. Ce dispositif est destiné à reconnaître l'engagement des personnels pour l'exercice de leur fonction au cours de l'état d'urgence sanitaire afin d'assurer la continuité des services publics.

Il sera proposé de verser cette prime en une seule fois selon les modalités ci-dessous :

-Pour les agents en présentiel : 700 € au prorata du nombre de jours travaillés pendant la période du 18 mars au 10 mai 2020,

-Pour les agents en télétravail : 150 €,

-Pour les agents en télétravail ayant eu un surcroît d'activité significatif : 370 €

Le nombre d'agent concerné est de 54, le coût total pour la collectivité sera de 12 130 €.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

M. le Maire tient à remercier au nom de l'ensemble du Conseil municipal, l'ensemble des agents pour leur investissement dans cette période difficile afin d'assurer aux Fontenillois la continuité du service minimum.

Mme Monfraix demande les éléments de répartition par services.

M. le Maire dit qu'ils seront communiqués à tous les élus.

-Informations au conseil municipal :

Chaque élu a été destinataire des décisions prises en vertu de l'article L2122-23 du CGCT.

M. le Maire demande s'il y a des observations. Aucune remarque n'est formulée.

Il rappelle que le tirage au sort des jurés d'assises a eu lieu le 19 juin 2020 en séance publique.

-Questions diverses :

QUESTIONS de Fontenilles le Renouveau pour tous :

[Peut-on connaître l'avancée du dossier de la mise en place du Distributeur automatique de billets \(D.A.B.\) ?](#)

M. le Maire indique que la crise sanitaire n'a pas permis d'avancer sur ce dossier, toutefois pour la partie technique, les dernières mesures ont été prises le 29 juin par le sous-traitant de la Brink's pour l'installation du DAB. La société a répondu aux préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France concernant l'habillage de la porte blindée. Une étude est en cours pour l'enseigne. Dans l'attente de ces éléments, aucune date n'est encore fixée pour l'installation du distributeur.

Mme MONFRAIX demande pourquoi l'équipe majoritaire continue ce projet avec la Brink's alors même qu'ils s'y étaient opposés au conseil municipal de janvier en demandant qu'une étude soit menée auprès de différents prestataires.

M. le Maire dit essayer de répondre à la demande urgente des fontenillois et des commerçants concernant la mise en place d'un distributeur. Il ne peut pas remettre en cause un projet déjà bien avancé, un engagement avait été pris, une délibération votée lors du conseil municipal du 30 janvier. L'urgence sanitaire a retardé la mise en place.

Mrs Jumel et Panaville précisent ne pas avoir voté contre ce projet, mais s'être abstenus au conseil de janvier.

QUESTIONS de Fontenilles Ensemble :

1. A quels travaux/projets correspondent les études de la Route de Garrousset, Route de Bonrepos, Route de la Salvetat?

-L'étude pour la route de Bonrepos à hauteur de 5 712€ TTC concerne le projet amorcé par l'ancienne municipalité mais aucune étude n'avait été lancée. Une étude vient d'être engagée pour l'aménagement d'un piétonnier afin de sécuriser le cheminement et créer éventuellement un dispositif pour ralentir les véhicules en amont du carrefour route de Saiguède en venant de Bonrepos.

-L'étude pour la route de la Salvetat à hauteur de 7080 € TTC vient en complément d'une étude déjà réalisée sur une partie de la voie par l'ancienne municipalité à partir de l'impasse des Pyrénées sur environ 1km. Il convenait de prolonger cette étude pour prendre en compte l'ensemble des riverains concernés jusqu'au carrefour route de Léguevin soit 800m supplémentaires environ, et déposer un dossier complet en demande de subvention au Département à la rentrée.

-L'étude pour le chemin du Garrousset à hauteur de 1 986€ TTC fait suite à l'alerte donnée par le service des transports scolaires concernant l'état du chemin de Garrousset et la nécessité de faire des travaux pour maintenir une ligne sur cette voie.

Un projet d'aire de retournement était envisagé pour près de 95 000€ avec une acquisition foncière.

Une étude a été lancée en concertation avec le service des transports afin d'envisager une solution moins onéreuse et sans acquisition foncière.

2. A quelles missions répondent les dénominations des délégations suivantes : développement économique, cohésion sociale ?

Développement économique : Coordination du développement économique pour les activités artisanales, industrielles, agricoles et touristiques. Cette délégation prévoit une relation de proximité avec les professionnels installés sur la commune et ceux qui souhaitent s'installer, et une collaboration étroite avec les partenaires institutionnels.

Cohésion sociale : Coordination des aides sociales, lutte contre les exclusions, relations avec les partenaires institutionnels, logement social.

3. Quel modèle de communication l'équipe majoritaire souhaite développer ?

Mme VITRICE dit être victime d'insultes sur les réseaux sociaux, sur Facebook notamment, suite au recours lancé par le groupe Fontenilles Ensemble pour les élections municipales, elles ne viennent pas directement d'élus mais de leurs proches ou d'administrés et sont likées par des élus.

Comme elle l'a annoncé dans un courrier adressé à M. le Maire, ce recours n'est pas destiné à contester le résultat de l'élection municipale qui a donné la victoire à l'équipe Fontenilles au Cœur, mais les conditions de cette élection, avec un maintien du premier tour fragilisé par les circonstances sanitaires qui ont conduit à un taux d'abstention inédit.

Mme VITRICE dit n'avoir jamais proclamé des jugements calomnieux sur les personnes.

M. le Maire dit partager ce point de vue contre les propos injurieux.

En ce qui concerne le recours lancé par l'équipe Fontenilles Ensemble concernant le résultat des élections municipales, il insiste sur le fait que les conditions de l'élection ont été identiques pour toutes les listes, et

l'abstention n'est pas à imputer seulement au COVID. Même s'il n'est pas adepte des réseaux sociaux, il lui a semblé important d'informer les électeurs fontenillois de la contestation sur les élections municipales portée devant le tribunal administratif. Ensuite, il ne maîtrise pas les commentaires qui en découlent. Lui-même dit avoir subi des tags sur ses affiches de campagne.

La campagne électorale s'est déroulée proprement, il faut continuer dans ce sens. Il appelle l'ensemble des élus du conseil municipal à travailler pour l'intérêt des fontenillois.

Mme VITRICE dit ne pas se positionner dans une opposition systématique, mais souhaite que les attaques personnelles cessent.

Mme Degeilh en profite pour évoquer le manque de communication au moment de la distribution des masques à la population par la commune, aucun courrier n'accompagnant cet envoi.

M. le Maire lui rappelle que cette distribution a été réalisée sous l'ancienne mandature, au cours de laquelle elle avait la délégation.

Mme Degeilh précise que ce sont les agents qui ont géré l'envoi des masques.

M. le Maire réfute l'idée de reporter la faute sur les agents, l' élu est responsable de ses actions.

Pour conclure M. le Maire dit avoir pris acte du recours déposé contre le résultat des élections municipales par le groupe Fontenilles Ensemble, mais reste concentré sur le travail auprès des fontenillois, surtout en cette période de reprise des services après la crise sanitaire.

M. Dolagbenu souhaite que les noms et les délégations des conseillers délégués soient communiqués.

M. le Maire répond que cela sera fait.

Mme Degeilh demande si le projet de cheminement doux pour se rendre au collège de Cantalauze est maintenu.

M. Panaville, Conseiller délégué aux travaux, confirme que le dossier est bien maintenu.

L'ordre du jour est épuisé.

M. le Maire remercie l'assemblée et le public.

La séance est levée à 21h50

**La secrétaire de séance,
A.GARCIA**

**M. le Maire,
Christophe TOUNTEVICH**